LE P'TIT TAMBOUR Journal d'information de Saint Martin de Clelles





LE MOT DU MAIRE

Avant toute chose , la toute nouvelle équipe municipale et moi-même tenons à réitérer nos remerciements aux habitants du village et des hameaux pour leur exeptionnelle mobilisation lors des élections municipales.

les nouveaux élus comme vous sont particulierement attachés à ce village qui nous abrite, pour certains depuis plusieurs générations; Nous prenons le relai de l'équipe qui nous a précédé avec enthousiasme et détermination. nous savons dores et déjà que nous devons mobiliser toute notre énergie. En particulier, pour maintenir le rayonnement du village développé par l'équipe conduite par Robert cartier, dont nous reconnaissons et saluons l'engagement.

La vie municipale se poursuit. Les projets engagés, comme le projet 5'A (grange martin) ne connaîtront pas d'interruiption. Nous finalisons actuellement le dossier de demande de subvention qui permettra de financer l'étude de faisabilité. Celle-ci apportera des éléments objectifs d'appréciation sur les différentes perspectives d'utilisation de la grange martin.

Le quotidien n'est pas négligé pour autant. Nous réalisons, durant l'été l'inventaire des travaux à poursuivre ou à réaliser sur les routes, chemins, fossés et batiments de la commune. Cet inventaire permettra de programmer les travaux pur l'année prochaine. La priorité pour cette fin d'année est donnée à la réfection du tablier de pont de la Condamine (l'un des cinq ponts situés sur la commune enjambant la voie ferrée Grenoble/Veynes). il s'agit ici d'assurer la sécurité des usagers du pont et de la voie ferrée qu'il surplombe.

je veux terminer ce petit mot en vous confirmant que l'équipe municipale et moi-même , sommes et resterons à votre écoute durant les six prochaines années.

N'hésitez pas à contacter la mairie pour prendre rendez-vous lorsque vous le jugez nécessaire. Nous sommes toujours plus forts ensemble. Saint martin de Clelles constitue notre patrimoine commun . Soyez assuré que nous mettrons tout en oeuvre pour l'entretenir et le développer autant que faire se peut tout en veillant à la préservation des resources existantes

Merci à vous tous

Christine Cholat

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

LE BUREAU



Christine Cholat Maire



Marianne baveux 1ere Adjointe



Marc Giraud 2eme adjoint



Bernard Alberelli 3eme adjoint

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



Katia Arcaina



Daniel Bret



Sebastien Brogli



Françoise gross



Frédérique Micand



Gérald Paquier



Jean-Jacques Sibille

Heures d'ouverture de la mairie au public Mardi de 14h à 16 h Jeudi de 10h à 12h

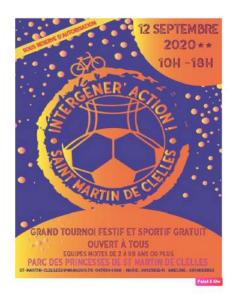
Mme la maire reçoit sur rendez-vous.

Téléphone : 04 76 34 43 86

Courriel: st-martin-clelles2@wanadoo.fr Le secrétariat est fermé le vendredi

www.saintmartindeclelles.fr

Le 12 septembre, fête intergénérationnelle, organisée par le conseil municipal des jeunes!

















par Jacques Mény (de l'Association Les Amis de Jean Giono)

le 18 Septembre à 18h.

En partenariat avec « Culture et montagne » Salle Eloi Ville, St Martin de Clelles

Balades poétiques libres de Mai à Octobre 2020 Cabine Poétique : en écoute libre et Halle : une quarantaine de fanions pour la réflexion, coté Mairie









SAMU 15
POMPIERS 18
GENDARMERIE 17

la commune est
équipée de deux défibrilateurs
Dans le couloir de la mairie
Au camping
(accès en bordure
de voirie)

alerte ambroisie!

L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante colonisant différents milieux : parcelles agricoles, bords de routes, bords de cours d'eau, etc. Les polens d'ambroisie sont très allergisants et peuvent provoquer des réactions allergiques: Rhinites, Conjonctivites, trachéite/toux, Urticaire, asthme.

Ses fleurs sont vert pâle à jaune et en épis, ses tiges sont souvent velues (hauteur 0,2 à 2 mètres), ses feuilles sont vertes des deux cotés.

La plante doit être éliminée ; signalez-la à la mairie ou sur le site internet contact@signalement-ambroisie.fr .





Les travaux de bricolage et de

jardinage

les appareils émettants des intensités sonores importantes tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses etc... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis de 9 h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches de 9h00 à 12h00

Les chiens.

la municipalité a été alertée à plusieurs reprises par de nombreux habitants du village de la gêne occasionnée par les aboiements intempestifs de chiens. Nous demandons aux propriétaires de prendre les mesures nécessaires pour éviter cette gêne. Merci



les motos et les engins tousterrains.

Nous rappelons que l'utilisation de pots d'échappement non homologués est une infraction, (de plus, le gain de puissance obtenu est minime, mais la gêne pour les riverains est maximale). La pratique des loisirs motorisés dans la nature, avec quad, 4x4 ou moto est possible uniquement sur les voies ouvertes à la circulation publique.

Toute présence de signalisation ou d'obstacle comme un panneau d'interdiction, une chaîne, une barrière ou des rochers positionnés dans la voie, signale la fermeture à la circulation de cette voie. Le conducteur doit faire demi-tour.

Les feux sont interdits sur tout le territoire de la commune.

Arrêté prefectoral 2013-322-020

Réponse à la question mystère n° 30.
Dans quel hameau de St Martin de Clelles a-t-on retrouvé des vestiges néolithiques ?
Aux Scées : (de 1875 à 1923) 25 haches polies en roche verte ou noire, des pointes de flèches, des grattoirs, des lames en silex et des éclats, un petit poignard, etc. A Trézanne des silex taillés ont étè trouvés dans un champ (1904).

Bulletin municipal n° 1 août, septembre 2020.

Directrice de rédaction : Christine Cholat.

Rédaction: Christine Cholat, JJ.Sibille, Daniel Bret.

Pour le prochain numéro, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions .Merci